

Extrait du CDURABLE.info l'essentiel du développement durable

<http://cdurable.info/Rubans-du-developpement-durable-2009-12-Collectivites-Territoriales-labellisees,2090.html>

7ème édition des Rubans du développement durable

Rubans du développement durable : 12 nouvelles collectivités territoriales labellisées en 2009



nt Durable en action -
Date de mise en ligne : mardi 3 novembre 2009

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous
droits réservés

Le jury 2009 des Rubans du développement durable - opération animée depuis 2003 par l'AMF, l'AMGVF, le Comité 21 et Dexia et composée de 13 partenaires nationaux -, labellise 12 nouvelles collectivités territoriales pour leurs politiques globales et concrètes de développement durable. Voici donc 12 démarches exemplaires à découvrir, autant de sources d'inspiration pour réussir, vous aussi, votre démarche d'Agenda 21 territorial.

"Le développement durable a complètement repensé la manière dont les collectivités conduisent leurs politiques", souligne le Président du jury Jean-Marie Pelt, Président de l'Institut européen d'écologie. Ces 12 collectivités labellisées sont en effet à l'origine d'une dynamique nouvelle sur leur territoire qui dépasse leur seul champ de compétences : elles développent une force de conviction, d'action et d'engagement auprès de leurs interlocuteurs économiques, éducatifs, associatifs, et citoyens.

Palmarès 2009 des collectivités labellisées 2009-2011

Les Communes lauréates

▶ **Ayen** (19) pour son Agenda 21 local : Perché en Corrèze entre Limoges et Brive, en bordure du Périgord, le village d'Ayen (Corrèze) fait office de modèle en matière de développement durable. Avec son Agenda 21, officiellement reconnu par l'État en 2007, l'équipe municipale a réussi à changer les habitudes de la population (récupération des eaux de pluie, réduction des consommations d'énergie, valorisation des déchets en carton des commerçants, soutien à l'agriculture locale...). Fort d'un budget colossal à l'échelle de la commune de 700 habitants (765000 euros sur quatre ans pour un budget annuel de 655000 euros), le maire Paul Reynal et ses collaborateurs, formés par l'Ademe, ont obtenu des résultats concrets. Ainsi, l'ouverture d'une maison rassemblant tous les services publics, au coeur du village, limite les déplacements, évitant le rejet d'au moins 30220 kg de CO2 depuis juillet 2007. Emballé, le jury s'est félicité : *"Très clairement, les habitants d'Ayen vivent tous au quotidien leur Agenda 21 sur leur territoire. Nous sommes très loin du flou artistique de certaines grandes villes".*

▶ **Blanquefort** (33) pour sa démarche globale d'Agenda 21 : Voisine de Bordeaux, Blanquefort (Gironde) a mis au point en 2005 une méthode progressive qui porte ses fruits. Adopté en 2007, l'Agenda 21 produit déjà des résultats prometteurs. L'éclairage public est désormais coupé entre 1 heure et 5 heures sur 447 des 3 804 points lumineux de la ville, économisant ainsi 7 294 kWh par mois. En outre, des conseils sur l'énergie sont délivrés aux familles en situation de précarité lors d'ateliers thématiques. Côté déchets, 750 des 6000 foyers disposent d'un composteur tandis que 220 récupérateurs d'eaux de pluie ont été distribués. En 2008, l'opération "Toute la ville se met sur son 21" a permis de récupérer 20 tonnes de déchets électriques et électroniques. Le service voirie a abandonné le désherbage chimique. Dans les cantines, le bio fait son entrée, grâce à sept agriculteurs qui nourrissent aussi 150 familles via une Amap.

▶ **Clermont-Ferrand** (63) pour son Agenda 21 et sa démarche d'achats durables : La protection de l'environnement et du cadre de vie est une préoccupation ancienne pour la ville de Clermont-Ferrand qui, en 2003, mettait déjà sur pied un plan Énergie + et un premier Agenda 21. Depuis, Clermont-Ferrand mène une ambitieuse politique d'achats responsables en partenariat étroit avec quelque 90 fournisseurs.

Le jury n'est pas resté insensible : *"Associer et coordonner les prescripteurs comme le fait Clermont-Ferrand est fondamental pour faire coïncider l'offre et la demande".*

▶ **Grenoble** (38) pour son plan d'action "Grenoble Facteur 4" : Le jury tenait à récompenser Grenoble pour « la politique ambitieuse et visionnaire en matière de développement durable » menée depuis plusieurs années par le maire Michel Destot (PS) et ses équipes. Engagée dans le plan climat de l'agglomération, la ville a lancé en 2005 un diagnostic énergétique de son territoire avant d'adopter son plan d'action "Grenoble facteur 4", fin 2008. Outre de multiples actions d'éducation et de sensibilisation (guide QE pour les professionnels, Biennale de l'habitat durable, management interne intensif...), Grenoble s'est surtout lancée dans la rénovation énergétique de 424 logements sociaux par an et dans l'isolation de 1000 copropriétés anciennes par an. *"C'est encore rare en France"*, a souligné le jury.

▶ **Mérignac** (33) pour "L'Agenda 21 de Mérignac en actions" : Sous l'impulsion de son député-maire Michel Sainte-Marie (PS), la ville de Mérignac (Gironde) poursuit consciencieusement la mise en oeuvre de son Agenda 21, fidèle à ses objectifs stratégiques à long terme. Lancé en 2003 et labellisé par l'État en 2007, ce programme rassemble à la fois une dizaine d'élus, quarante cadres, les conseils de quartiers, mais aussi le secteur privé via un club de 300 adhérents (PME, artisans, commerçants, professions libérales...). Mérignac est devenu éco-exemplaire avec : des aides aux ménages pour l'achat de chauffe-eau solaires et de composteurs (30 900 Euros depuis 2006), 12 000 m² de jardins partagés, de réelles économies d'eau (- 20 % depuis 2003), une politique d'achats responsables (140 456 Euros entre 2006 et 2008), plus de 100 km de pistes cyclables et *"un vrai volet coopération Nord-Sud à la fois riche et atypique"*, selon le jury.

▶ **Sainte-Suzanne** (97) pour son dispositif "Ville solaire, l'autonomie énergétique" : Cette ville du nord de l'île de La Réunion se distingue par son dispositif "Sainte-Suzanne ville solaire". Mis au point en 2006, ce programme 2007-2013 visait l'autonomie énergétique à horizon 2020. Un objectif d'ores et déjà atteint depuis le début de l'année puisque la commune revend de l'électricité. Pour cela, elle dispose d'une centrale photovoltaïque de 7000 m² couvrant le toit d'un lycée, d'un parc éolien de 10 MW et d'une ferme solaire de 3 MW à La Perrière-Bellevue. Dès 2015, elle devrait revendre à EDF suffisamment d'électricité pour alimenter 6000 nouveaux foyers aux alentours grâce à une deuxième ferme solaire de 2,5 MW prévue sur les terrains de l'actuel centre d'enfouissement technique de déchets. La production d'énergie à partir de biogaz y est déjà opérationnelle. À terme, ce seront donc 10500 tonnes de CO₂ qui ne seront plus rejetés chaque année dans l'atmosphère.

Les structures intercommunales lauréates

▶ **Communauté de communes du Pays des Herbiers** (85) pour son Agenda 21 : Engagée depuis 2007 dans la mise en oeuvre de son Agenda 21, la communauté de communes du pays des Herbiers (Vendée), située à 60 km au sud de Nantes, joue la carte de la concertation et de l'économie environnementale pour freiner méthodiquement la consommation d'énergies fossiles et l'étalement urbain. Outre les conseils et les évaluations énergétiques offerts à 2 238 foyers en deux ans, quelque 1 300 subventions (217000 Euros) ont déjà été accordées à 13 % des particuliers pour des travaux d'isolation et l'installation de matériel économe en énergie. En partenariat avec les professionnels du bâtiment, d'ailleurs incités à suivre les formations Feebat, une maison témoin écoproformante a été construite pour communiquer efficacement.

▶ **Communauté de communes des Véziaux d'Aure** (65) pour son Agenda 21 local : Copropriétaires d'un vaste espace d'altitude (3 230 ha) situé au coeur des montagnes pyrénéennes, les huit villages composant la communauté de communes des Véziaux d'Aure (Hautes-Pyrénées) ont lancé leur Agenda 21 en 2006. *"Bien qu'isolés les uns des autres, ces villages vont de l'avant en coordonnant leurs actions. C'est tout à leur honneur"*, a estimé le jury. Parmi les initiatives l'ayant séduit : l'effort de transparence (documents en ligne sur Internet), la création d'une association regroupant producteurs et consommateurs de produits locaux, le suivi chiffré et continu de la masse de déchets rejetés par une dizaine de

familles (opération "foyer témoin" pour sensibiliser la population

à la réduction des déchets) ou le partenariat noué avec l'école primaire dans le cadre des activités pédagogiques.

► **Syndicat intercommunal d'assainissement de Valenciennes** (59) pour son Agenda 21 local : Certifiés Iso 14001 depuis 1998, les services du syndicat intercommunal d'assainissement de Valenciennes (59) sont les premiers dans leur catégorie, en France, à s'être aussi lancés, en 2008, dans l'élaboration d'un Agenda 21. Le jury a tenu à récompenser des pionniers.

► **Syndicat mixte des transports en commun du Territoire de Belfort** (90) pour son dispositif "Optymo, une nouvelle ère est possible" : Avec le Pass Optymo, l'utilisateur peut emprunter le bus quand il veut et payer le mois suivant uniquement les trajets effectués. Mieux encore, celui qui utilise souvent les transports en commun voit ses factures mensuelles

plafonnées à 31 Euros (tarif normal) ou 9 Euros (tarif réduit) : les voyages

effectués au-delà sont tout simplement offerts. Ce contrat de mobilité a pour objectif de promouvoir l'utilisation des transports en commun et de réduire de 9 % le recours à la voiture d'ici à 2016. Les résultats sont là. En 2008, la fréquentation des lignes de bus a déjà augmenté de 20 %, soit un million de voyages supplémentaires réalisés par plus de 24000 usagers. En tout juste un an, le syndicat a enregistré la création de quelque 8000 nouveaux Pass magnétiques.

Les Conseils généraux lauréats

► **Conseil général de la Gironde** (33) pour son Agenda 21 : "*Parfait !*" Le dossier du conseil général de la Gironde a fait l'unanimité au sein du jury des Rubans du développement durable. Un vrai coup de coeur. Voté en 2006, le plan d'action Agenda 21 (300 000 Euros pour les études et le fonctionnement) améliore encore un bilan déjà riche. Ainsi, les équipes

départementales ont été régulièrement formées (550 des 3 500 agents en deux ans) et de multiples appels à projets ou trophées ont mobilisé les collectivités voisines, les entreprises, mais aussi les citoyens et les jeunes (17 collèves engagés dans un Agenda 21). Des acteurs qui sont tous sollicités lors d'ateliers participatifs (92 actions retenues en 2007 sur 2 530 propositions). De plus, tout marché public du conseil général s'accompagne désormais d'un visa Mission Agenda 21 et d'une "fiche verte".

► **Conseil général de l'Hérault** (34) pour son Agenda 21 : L'engagement du conseil général en matière de développement

durable remonte à 1999, quand il lançait une vaste consultation. En 2004, les élus ont voté un Agenda 21, dont la seconde phase a été adoptée en 2006. Depuis, l'institution a intégré des critères de développement durable dans les marchés publics, désigné 25 points relais responsables de l'exemplarité de l'administration (150 000 Euros économisés depuis 2006) et prévu une formation obligatoire à l'Agenda 21 dès l'embauche.

"*C'est rare en France*", selon le jury. Par ailleurs, la politique climat a permis d'engager un bilan carbone, un diagnostic énergétique des bâtiments et d'exiger que les bâtiments publics neufs soient soumis aux 14 cibles de la HQE...

► *Environnement magazine* a réalisé pour les rubans du développement durable un document de 4 pages qui présente les actions des 12 collectivités lauréates. [Vous pouvez le télécharger en cliquant ici.](#)

La carte de France des 25 territoires labellisés

Ces 12 collectivités s'ajoutent aux [13 collectivités déjà labellisées l'année dernière](#).

25 territoires labellisés



Le label 2009, affiché à l'entrée du territoire par un panneau signalétique, est attribué aux 12 collectivités territoriales pour une durée de deux ans. Il sera renouvelé en 2011, si la vitalité de la démarche est toujours démontrée.

Vous souhaitez vous aussi concourir en 2010 ?

Toutes les infos sur www.rubansdudeveloppementdurable.com. L'équipe du Comité 21 reste mobilisée toute l'année. N'hésitez pas ! Informez-vous sur le calendrier, la procédure et les pièces demandées aux collectivités candidates pour l'instruction des dossiers par le jury l'an prochain.

Contact : axelle.verdier@rubansdudeveloppementdurable.com ou charlot@comite21.org

Post-scriptum :

La cérémonie de remise des distinctions des Rubans du développement durable 2009/2011 aux 12 lauréats se tiendra le 8 décembre prochain au Sénat.